

TARIF 2010/2011

PAR ENFANT	MATERNELLE-PRIMAIRE	COLLEGE
SCOLARITE par trimestre	271,00 €	310,00€
<i>Par mois sur 9 mois</i>	90.33 €	103.33€
RESTAURANT : prix du repas : 6.45 €	Acompte sur la demi-pension facturée pour 4 jours/semaine Une régularisation entre acompte et passages au self sera faite chaque trimestre	
1 ^{ère} trimestre du 02/09/2010 au 17/12/2010	350.00 €	
2 ^{ème} trimestre du 03/01/2011 au 22/04/2011	350.00 €	
3 ^{ème} trimestre du 09/05/2011 au 30/06/2011	170.00 €	
PAR FAMILLE		
Participation aux investissements	51.00 €	
<i>Par mois sur 9 mois</i>	<i>17.00 €</i>	
COTISATION ANNUELLE PAR ENFANT		
Assurance scolaire AVIVA (proposée par l'établissement) 10 € ou 16,00 € selon l'option choisie <i>FACULTATIVE</i>		
Cotisations diocésaines, UGSEL, Tutelle, Association sportive : PRIMAIRE > 45 € OBLIGATOIRES		
Cotisations diocésaines, UGSEL, Tutelle, Association sportive : COLLEGE > 63 € OBLIGATOIRES		
*COTISATION ANNUELLE POUR L'AINE(E) DE LA FAMILLE : FACULTATIVE		
Cotisations A.P.E.L 3,00 € Cotisations UDAPEL 13,83 € (la cotisation donne droit au service du journal « Famille et Education » et finance les divers services APEL : département, académique et national..)		
* Ces cotisations seront ajoutées à la facture du 1^{er} trimestre.		

ETUDE -GARDERIE

- ▶ Classes maternelles jusqu'au C.M.2 Horaires 16 H 30 à 18 H avec départ possible à tout moment.
- ▶ Classes 6èmes jusqu'en 3èmes Horaires 16 H 30 à 18 H avec départ possible à partir de 17H30

TARIF UNIQUE (1.56 € par jour) POUR LES DEUX HORAIRES PAR ENFANT INSCRIT AU TRIMESTRE POUR UN OU PLUSIEURS JOURS FIXES PAR SEMAINE
ETUDE OCCASIONNELLE : 2 €

	1 JOURS/SEM.	2 JOURS/SEM.	3 JOURS/SEM.	4 JOURS/SEM.
1^{ER} TRIMESTRE	21.50 €	43 €	64.50 €	86 €
2^{EME} TRIMESTRE	21.50 €	43 €	64.50 €	86€
3^{EME} TRIMESTRE	11 €	22 €	33€	44 €

Les factures sont trimestrielles (adressées aux familles en OCTOBRE, DECEMBRE et MARS) et payables en espèces, en chèque, par prélèvement ou par virement.

Si vous choisissez le prélèvement automatique, le montant de la facture trimestrielle sera divisé en trois et les prélèvements seront effectués le 5 de chaque mois (les prélèvements ont une durée de 9 mois d'octobre à juin et reconduits tacitement tous les mois d'octobre).

Si vous souhaitez une facturation avec une répartition particulière (pour les parents séparés par exemple) veuillez nous en faire la demande avant le 4 septembre 2010.

Afin d'éviter les oublis et les désagréments d'une lettre de rappel et de profiter d'un échelonnement sans souci, nous vous conseillons d'opter pour le prélèvement (en faire la demande à la comptabilité) et ce, avant le 4 septembre 2010.

LIBELLES DES CHEQUES DE PAIEMENTS
Chèques bancaires : Association Don Bosco
Banque postale : Association Don Bosco 192 98 J GRENOBLE
En espèces : DIRECTEMENT A LA COMPTABILITE un reçu vous sera remis.

NOTE EXPLICATIVE

Δ SCOLARITE

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Des réductions sont possibles **SUR LA SCOLARITE SEULEMENT**, pour les familles ayant la charge de plusieurs enfants dans un ETABLISSEMENT PRIVE CATHOLIQUE DE L'ISERE. Un certificat de scolarité de l'établissement d'accueil, doit nous être fourni **AVANT LE 4 SEPTEMBRE 2010**.

Si le certificat ne nous a pas été remis **AUCUNE REDUCTION NE SERA POSSIBLE**.

REMISES SUR LA SCOLARITE UNIQUEMENT

- ✓ 2 enfants : 10 %
- ✓ 3 enfants : 15 %
- ✓ 4 enfants : 25 %
- ✓ 5 enfants et plus : 35 %

Δ PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS

Cette participation est obligatoire au même titre que la scolarité.

Elle permet à l'établissement

- de financer des investissements importants (extension, mise aux normes sécurité incendie, rénovation des bâtiments, acquisition de matériel et d'équipements).

Δ DEMI-PENSION

➤ **Prix du repas occasionnel : 6,70 € (chargement préalable de la carte pour les externes pour 5 repas minimum)**

Sauf dans le cas de repas occasionnels, l'inscription est obligatoire comme ½ pensionnaire pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. En cas d'absence, un justificatif est obligatoire (pour le contrôle des présences et la sécurité des enfants).

En effet, nous ne pouvons pas garantir la présence d'un enfant dans l'établissement s'il mange occasionnellement.

Une carte magnétique sera délivrée à chaque enfant (gardée en classe pour les maternelles et primaires).

Elle devra obligatoirement être présentée en bout de self pour la comptabilisation des repas.

La première carte est fournie gratuitement par l'établissement.

En cas de perte ou de dégradation, celle-ci devra être remplacée pour un montant de : 5,00 €uros à votre charge.

Chaque fin de trimestre, un rapprochement sera fait entre l'acompte que nous vous avons facturé et le nombre de repas réellement consommés, cela donnera lieu à des soldes négatifs ou positifs que nous reporterons sur la facture du trimestre suivant ou remboursés si les enfants partent de l'établissement.

Δ ASSURANCE SCOLAIRE (R.C. et individuelle accident)

Elle est obligatoire soit par votre assureur, soit par AVIVA, mais vous devez obligatoirement nous fournir une attestation avant le 4 septembre 2010 si vous ne voulez pas être facturé du montant de celle-ci.

Δ COTISATION APEL – UDAPEL (Cotisation facultative)

Pour les familles qui ont l'aîné(e) de leurs enfants dans un autre établissement privé catholique, nous fournir le certificat de scolarité **AVANT LE 4 SEPTEMBRE**, afin que cette cotisation ne vous soit pas facturée.

Si vous ne souhaitez pas adhérer, veuillez nous le faire savoir **impérativement** par écrit ou par mail (comptabilite.dbg@orange.fr).

Δ REGLEMENT POUR L'ETUDE ET LA Garderie

Sauf dans les cas de la garderie et de la petite étude, il n'y aura pas de départ possible avant 17 H 30.

Tout enfant restant dans l'établissement au-delà de 16H45 sera obligatoirement inscrit à la garderie ou à l'étude.

Tous les élèves inscrits à l'étude devront être présents **impérativement** sauf absence signalée le matin ou dans la journée.

Tout changement de régime ne pourra intervenir qu'aux vacances de NOEL et de Printemps.

Tout trimestre commencé est dû en entier.

L'établissement ferme ses portes à 18 H. Il sera impossible de garder les enfants au-delà de cette heure.

SOYEZ PONCTUEL - Merci

Afin d'éviter les problèmes remettre impérativement l'ensemble des documents demandés directement à la comptabilité ou dans la boîte aux lettres spécifique.